

PRATICIENS - Accréditation**PRATICIENS - Réaccreditation***Règle générale:*

Moins de 4 ans entre le N1 et
l'accréditation

Délai de présentation du dossier à compter du
N1: entre **4 et 6 ans inclus**

→ 2h de supervision individuelle

Règle générale:

Au bout de 5 ans, si la personne n'a pas
présenté ses 50 crédits (dont 2h de
supervision individuelle), l'accréditation
est suspendue

→ 10 crédits par année manquante

Délai de présentation du dossier à compter
du N1: entre **7 et 10 ans inclus**

→ refaire un cycle de supervision post-niveau 2
(2x5h) + acquérir un manuel niveau 2

→ Une fois validée, la réaccreditation
prendra effet à la date de réception du
dossier

Délai de présentation du dossier à compter
du N1: à partir de **11 ans et plus**

→ N2 théorique
→ 10h de supervisions
supplémentaires

**Retard de 10 ans à partir de la date prévue
de réaccreditation :**

→ 10 crédits par année manquante

→ lettre de motivation expliquant le retour et
la volonté de réaccreditation

→ 2h de supervision individuelle avec vidéo